

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA19-(C-4.1)-015**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- D'installer l'implantation des panneaux « arrêt » sur l'avenue J.-J.-Joubert à la hauteur de la rue Robert-Armour, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---